

## CONSEIL METROPOLITAIN

Lundi 4 avril 2022

### Point n° 5 : Maintien de la Commune de Roncourt au SIEGVO à la suite de son adhésion à l'Eurométropole de Metz.

Le 20 novembre 2020, la Commune de Roncourt, par délibération de son Conseil Municipal, a exprimé le souhait de se retirer de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle (CCPOM) et d'adhérer à l'Eurométropole de Metz. Cette procédure est arrivée à terme et a été validée par les Services de l'Etat avec la parution d'un arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2021, actant l'adhésion de Roncourt à la métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Parallèlement, la CCPOM, compétente en matière d'eau potable en lieu et place de ses communes membres (dont Roncourt faisait partie) et adhérente au Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO), a vu son périmètre d'intervention réduit. Le SIEGVO a donc subi de la même manière une réduction de son périmètre d'intervention.

Souhaitant néanmoins maintenir le territoire de Roncourt dans le SIEGVO, la métropole en a informé le syndicat par courrier en date du 9 novembre 2021.

En concertation avec la Préfecture et en application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIEGVO a délibéré le 21 janvier 2022 sur une extension de son périmètre d'intervention, avec l'intégration du territoire communal de Roncourt et a sollicité, par courrier reçu le 31 janvier 2022, l'accord de la majorité qualifiée de ses collectivités membres, dont l'Eurométropole de Metz fait partie.

*Commissions consultées : Commission Eau et énergie, Bureau.*

Il est donc proposé au Conseil métropolitain l'adoption de la motion suivante :

### MOTION

—  
Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO), en date du 21 janvier 2022, portant sur l'extension de son périmètre avec l'intégration de la Commune de Roncourt,  
VU la demande du SIEGVO, par courrier en date du 31 janvier 2022, qui sollicite l'avis de ses membres, dont Metz Métropole fait partie, sur l'extension de périmètre du syndicat avec l'intégration de Roncourt,  
CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole de maintenir la Commune de Roncourt dans le périmètre du SIEGVO,

APPROUVE la modification du périmètre d'intervention du Syndicat des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO) avec l'entrée de la Commune de Roncourt dans son périmètre d'intervention,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à conduire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant.